

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Correspondant :** M. Julien Daubelcour, Juriste marchés publics, 222, Rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : [Marches-publics@quaibranly.fr](mailto:Marches-publics@quaibranly.fr), adresse internet : <http://www.quaibranly.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché :** Accord-cadre alloti relatif à des prestations de conservation-restauration des collections d'arts graphiques et de photographies du musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Catégorie de services :** 27

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 92521210

**Lieu d'exécution et de livraison :** 222, Rue de l'Université, 75007 Paris

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Accord-cadre alloti relatif à des prestations de conservation-restauration des collections d'arts graphiques et de photographies du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Le présent accord-cadre est alloti de la façon suivante :
  - Lot n°1 : Conservation-restauration des arts graphiques
  - Lot n°2 : Conservation-restauration des photographies

Les prestations sont rémunérées uniquement par l'application des prix unitaires par référence au bordereau de prix unitaires figurant en annexe 1 de l'acte d'engagement de chacun des lots. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum. A titre indicatif et non contractuel, l'estimation de consommation de chacun des lots, sur toute la durée de l'accord-cadre (reconductions comprises) est respectivement de 150 000 euro(s) HT.

**Prestations divisées en lots :** oui

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

**Conditions de participation :**

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Les candidats doivent détenir les qualifications professionnelles suffisantes en matière de restauration, en application des articles L452-1 et R452-10 à 13 du Code du patrimoine.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 18 mars 2020 à 17 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2020-MQB-00222-AC-00-00

**Renseignements complémentaires :** DUREE DE L'ACCORD-CADRE ALLOTI

Chacun des lots de l'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification au titulaire, pour une durée ferme de douze mois. Il pourra être reconduit trois fois pour la même durée par décision expresse de la personne publique, notifiée au titulaire en respectant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne pourra pas refuser les reconductions. La durée totale de chacun des lots ne pourra dépasser quatre ans, les bons de commandes émis pendant la durée de validité de l'accord-cadre peuvent s'exécuter au-delà, jusqu'à admission des prestations faisant l'objet du bon de commande dans une limite de trois mois.

**QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai calculé à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six jours calendaires avant la date limite de remise des offres à l'adresse : [marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr) ou via la plateforme des achats de l'Etat. Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

**MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**ALLER-VOIR POUR EXAMEN DES OEUVRES A DEVISER**

Au titre du sous-critère n°1 de la valeur technique, un aller-voir sur le site du musée pour l'examen de trois ensembles d'oeuvres (d'arts graphiques ou de photographies, en fonction du lot concerné) à deviser est prévu. Pour procéder à l'examen, les candidats devront obligatoirement s'inscrire auprès de Stéphanie ELARBI, chargée de restauration [stephanie.elarbi@quaibrantly.fr](mailto:stephanie.elarbi@quaibrantly.fr) pour l'organisation de cet aller-voir. Quatre sessions sont prévues, le 5 mars à 9h30, le 6 mars à 14h, le 10 mars à 9h30 et le 11 mars à 14h. À titre indicatif et non contractuel, d'autres sessions sont susceptibles d'être organisées avant la date limite de remise des offres. Il sera délivré aux candidats un certificat de présence qu'ils devront joindre à leur offre. L'aller-voir a pour but l'élaboration de notes techniques pour l'appréciation de la valeur technique et de devis pour l'appréciation de la valeur financière. À l'issue de

l'examen des oeuvres à deviser, le candidat établira des notes techniques, incluses au sein des trois devis (un par ensemble d'oeuvres à deviser), en utilisant les lignes « constats d'état et préconisations de conservation et de présentation » et « Interventions de conservation-restauration » du BPU. Chaque devis inclut donc une note technique et un chiffrage par poste. L'aller-voir pour l'examen des oeuvres à deviser est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.

#### PRIME POUR EXAMEN DES OEUVRES A DEVISER

Au titre de la valeur technique, la consultation nécessite un aller-voir pour l'examen d'oeuvre à deviser, décrit à l'article 2.9. Une prime de 500euro(s) pour l'aller-voir sera accordée aux candidats ayant participé à celui-ci, mais qui n'auraient pas été retenus à l'issue de la consultation, sur présentation d'une facture. Un cas de groupement, la prime sera versée au mandataire. Cet aller-voir ne constitue pas un début d'exécution des prestations de l'accord-cadre car est demandé dans le cadre du sous-critère n°1 de la valeur technique.

#### NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés de chacun des lots. La phase de négociation sera engagée par courriel à l'adresse que les candidats auront indiqué à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

#### NOTE TECHNIQUE ELIMINATOIRE

La somme des notes financière, technique et développement durable par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée à l'issue de la phase de négociation sera retenue, si la note au sous-critère 1 de la valeur technique n'est pas inférieure à la moyenne (15 points/30). Une note inférieure au titre de ce sous-critère technique est éliminatoire.

#### CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Critère n°1 : Prix (noté sur 30 points/100), noté sur la base des devis de l'aller-voir ;

Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 55 points/100) sous décomposée comme suit :

- Sous-critère 1, noté sur 30 points : Méthodologie pour la prise en charge des oeuvres, décomposée en deux parties :
  - o Noté sur 15 points /30 : notes techniques suite à l'aller-voir exposant la méthodologie pour les oeuvres à deviser, notamment appréciée à partir :
    - De la pertinence de la méthodologie proposée,
    - De l'évaluation du temps de traitement,
    - Du calendrier-type pour la restauration.
  - o Noté sur 15 points /30 : la méthodologie générale, notamment appréciée à partir :
    - Du recensement des altérations et dommages,
    - De la documentation avant et après traitement,
    - De l'établissement d'un diagnostic et d'un protocole de traitement argumenté,
    - Du dialogue autour de la proposition et tout au long de l'intervention,
    - De la souplesse dans la mise en oeuvre au fur et à mesure du traitement,
    - De la méthodologie pour le respect des délais.
- Sous-critère 2, noté sur 10 points : Composition et compétences de l'équipe dédiée à l'exécution de l'accord-cadre. Le sous-critère est décomposé en deux parties :
  - o Noté sur 5 points /10 : qualifications et expériences de l'équipe dédiée (diplômes, curriculum vitae, expériences passées sur des typologies d'oeuvres et/ou des problématiques de conservation-restauration similaires, etc.).
  - o Noté sur 5 points /10 : exemples de travaux réalisés : présentation d'écrits pour les revues spécialisées, publications web, suivi de formations, activités de formation professionnelle, veille sur la littérature professionnelle, etc.
- Sous-critère 3, noté sur 10 points : Logistique et organisation. Le sous-critère est décomposé en deux parties :
  - o Noté sur 5 points/10 : constitution de l'équipe en fonction du projet de restauration et désignation du chef d'équipe pour le suivi de chaque projet ;
  - o Noté sur 5 points/10 : répartition du temps de travail et capacité à produire un planning resserré.
- Sous-critère 4, noté sur 5 points : Appréciation qualitative de l'équipement pour l'exécution des prestations : équipement disponible dans les ateliers des membres de l'équipe (pour le lavage, l'aspiration, le doublage, le traitement d'oeuvres de grand format, etc.) et équipement innovant.

Critère n°3 : Développement durable (notée sur 15 points/100), sous-décomposé comme suit :

- Sous-critère 1 : critère environnemental, noté sur 7,5/15 points : Noté en fonction de l'aptitude du candidat à limiter l'emploi de produits toxiques, à en gérer les stocks et à assurer sa gestion dans les murs du musée (recensement des quantités, informations sur les procédures d'élimination, etc.).
- Sous-critère 2 : critère social, noté sur 7,5/15 points : Noté sur la base des propositions pour l'intégration et la participation de professionnels récemment diplômés aux missions de l'accord-cadre.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14 février 2020

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=536850&orgAcronyme=f5j>

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**  
Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Nature et désignation des lots :**

Lot(s) 1 Lot n° 1 : conservation-restauration des collections d'arts graphiques  
Conservation et restauration des collections d'arts graphiques  
C.P.V. - : Objet principal : 92521210  
Coût estimé (HT) : 150000 euros (Euros)

Lot(s) 2 Lot n° 2 : conservation-restauration des collections de photographies  
Conservation et restauration des collections de photographies du musée  
C.P.V. - : Objet principal : 92521210  
Coût estimé (HT) : 150000 euros (Euros)